

Nom commercial Enduit Probau pour SCIT

Dernière actualisation le 08/08/2013  
Date d'impression : 08/08/2013

Version (révision) : 10.0.0 (9.0.0)

## 1. Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

Enduit Probau pour SCIT

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation pertinente identifiée : Masse d'adhésif et d'armature liée à la dispersion

### 1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fabricant/fournisseur</b>	BAHAG AG
<b>Rue/Code postal</b>	Gutenbergstraße 21
<b>Identifiant nat./CP/Ville</b>	D 68167 Mannheim
<b>Téléphone</b>	0049(0)800/1016370

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-poison GGIZ Erfurt, numéro d'appel d'urgence 0049.361.730730

## 2. Risques potentiels

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

-

Règlement (CE) n° 1272/2008 (SGH)

-

### 2.2 Eléments d'étiquetage

### 2.3 Autres dangers

a u c u n e .

## 3. Composition/information sur les composants

### 3.2 mélanges

#### Caractérisation chimique

Colle aqueuse à base de dispersion enrichie de charges anorganiques

#### Composants dangereux

-

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, il faut consulter un médecin.

#### Après inhalation

Assurer l'apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires due au produit : consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés. Laver à l'eau et au savon et bien rincer. Ne pas utiliser ni solvants ni dilutions !

Nom commercial Enduit Probau pour SCIT

Dernière actualisation le 08/08/2013  
Date d'impression : 08/08/2013

Version (révision) : 10.0.0 (9.0.0)

#### **Après contact avec les yeux**

Enlever les lentilles si la victime en porte, maintenir les paupières ouvertes. Rincer abondamment à l'eau (10 à 15 mn). Faire appel à un médecin.

#### **Après ingestion**

Consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime au repos. Ne pas faire vomir.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas de symptômes ou d'effets connus.

#### **4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

a u c u n e .

### **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

mousse (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, brouillard (d'eau).

##### **Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité**

jet d'eau.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risque de formation de gaz toxiques en cas d'incendie. Ne pas respirer les gaz de combustion.

#### **5.3 Remarques concernant la lutte contre l'incendie**

Un appareil respiratoire peut s'avérer nécessaire.

#### **5.4 Informations supplémentaires**

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction dans les canalisations/égouts.

### **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Respecter les dispositions en matière de protection (cf. chapitres 7 et 8). Pas d'autres mesures particulières requises.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations. En cas de pollution des rivières, des lacs et des canalisations/égouts, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale.

#### **6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Contenir la matière qui s'est répandue avec un produit absorbant incombustible (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et la collecter dans des récipients prévus à cet effet en vue de son élimination selon les dispositions locales. Ensuite, la mettre dans des récipients de traitement des déchets qui ne doivent pas être fermés (formation de CO<sub>2</sub>). Nettoyer de préférence avec beaucoup d'eau ou de produit de nettoyage, ne pas utiliser de solvant, dans la mesure du possible.

#### **6.4 Référence à d'autres sections**

a u c u n e .

### **7. Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Informations sur une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante pendant et après l'utilisation. Aucune mesure de protection particulière de requise dans le cas d'une utilisation dans les normes.

##### **Remarques relatives à la protection contre les incendies et contre les explosions**

Le matériau en tant que tel n'est pas combustible.

Nom commercial Enduit Probau pour SCIT

Dernière actualisation le 08/08/2013  
Date d'impression : 08/08/2013

Version (révision) : 10.0.0 (9.0.0)

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences auxquelles les locaux et récipients de stockage doivent satisfaire

Maintenir le récipient hermétiquement fermé. Ne pas vider le récipient en forçant, pas de récipient sous pression ! Défense de fumer. Accès interdit aux personnes non autorisées. Refermer soigneusement le récipient ouvert et le stocker debout afin d'éviter tout déversement.

### Remarques concernant le stockage avec d'autres produits

Stocker à l'abri des matériaux fortement acides ou alcalins, ainsi que des agents d'oxydation.

### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Stockier exclusivement dans des récipients correspondant aux récipients d'origine. Respecter les consignes figurant sur l'étiquette. Protéger contre la chaleur et contre l'ensoleillement direct. Protéger contre le gel.

Classe de stockage : 12

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

## 7.3 Applications de finition spécifiques

aucune.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Indications relatives à la limite d'exposition professionnelle selon la méthode RCP / TRGS 900 ( D )

Spécification : limite d'exposition professionnelle RCP calculée ( D )

Valeur : non pertinente

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection respiratoire

Protection respiratoire exigée sur des postes de travail non suffisamment aérés lors de l'application au pistolet.

##### Protection des mains

Crème de protection des mains

##### Protection des yeux

En cas de risque d'éclaboussures : lunettes de protection

##### Protection du corps

Vêtements de protection légers.

### Remarque supplémentaire relative à la conception des installations techniques

Le produit ne contient aucune quantité significative de matière ayant une VLE (Valeur Limite d'Exposition) critique devant être surveillée sur le poste de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Indications relatives aux principales propriétés physiques et chimiques

#### Indications générales

Forme : visqueuse.

Couleur : naturelle.

Odeur : faible, caractéristique.

#### Données relatives à la sécurité

Point d'ébullition/plage d'ébullition : ( 1013 hPa ) >= 100 °C

Point d'inflammation : néant.

Limite d'explosion inférieure : néant.

Limite d'explosion supérieure : néant.

Pression de vapeur : ( 50 °C ) < 1000 hPa

Nom commercial Enduit Probau pour SCIT

Dernière actualisation le 08/08/2013  
Date d'impression : 08/08/2013

Version (révision) : 10.0.0 (9.0.0)

Densité :	( 20 °C )	env.	1,38	g/cm <sup>3</sup>	
Epreuve de séparation des solvants :	( 20 °C )			néant.	
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )			entièrement miscible	
Temps d'écoulement :	( 20 °C )	>	90	s	Gobelet DIN de 4 mm
Teneur en COV max. (CE) :			2	% en poids	
Valeur COV :			44,6	g/l	

## 9.2 Autres informations

a u c u n e .

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas d'indications disponible sur le produit.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas d'indications disponible sur le produit.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'indications disponible sur le produit.

### 10.4 Conditions à éviter

Stable à condition que les prescriptions recommandées concernant le stockage et la manipulation soient respectées (cf. paragraphe 7).

### 10.5 Matériaux incompatibles

Pas de prescriptions particulières à respecter.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas d'indications disponible sur le produit.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Indications relatives aux effets toxicologiques

Pas d'indications disponible sur le produit.

### 11.3 Autres remarques relatives à la toxicité

D'après nos connaissances actuelles, il n'y a aucun dommage connu dans le cas d'une utilisation dans les normes.

## 12. Indications écologiques

### 12.1 Toxicité

Pas d'indications disponible sur le produit.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'indications disponible sur le produit.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'indications disponible sur le produit.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'indications disponible sur le produit.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'indications disponible sur le produit.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'indications disponible sur le produit.

**Nom commercial** Enduit Probau pour SCIT

**Dernière actualisation le** 08/08/2013  
**Date d'impression :** 08/08/2013

**Version (révision) :** 10.0.0 (9.0.0)

## 12.7 Remarques supplémentaires

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux ou dans les canalisations/égouts.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés. Après leur nettoyage, ils peuvent être remis aux services de recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés de la même façon que la substance. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux ou dans les canalisations/égouts. Les résidus de peinture séchés peuvent être éliminés avec les ordures ménagères. Les résidus de peinture liquides ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Code de déchet**

Code de déchet 55508 : (Peinture) code de déchet : 08 01 19 (suspensions aqueuses contenant des peintures ou des laques à base de solvants organiques ou contenant d'autres substances dangereuses)

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit ne constitue pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national ou international.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies correcte

Le produit ne constitue pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national ou international.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit ne constitue pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national ou international.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit ne constitue pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national ou international.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit ne constitue pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national ou international.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

a u c u n e .

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Prescriptions nationales**

**Classe de pollution des eaux**

Classe : - classification selon VwVwS (règlement allemand sur la classification des dangers pour l'eau)

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'indications disponible sur le produit.

## 16. Autres informations

### Remarques supplémentaires

Les indications données dans cette fiche de données de sécurité satisfont à la législation nationale et intercommunautaire. Les conditions de travail données de l'utilisateur échappent toutefois à notre connaissance et à notre contrôle. Sans autorisation écrite, le produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles spécifiées au chapitre 1. L'utilisateur est responsable du

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



**Nom commercial** Enduit Probau pour SCIT

**Dernière actualisation le** 08/08/2013

**Version (révision) :** 10.0.0 (9.0.0)

**Date d'impression :** 08/08/2013

---

respect de toutes les dispositions légales en vigueur. Les indications sont basées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et elles ne justifient pas non plus une relation juridique contractuelle.

**Modifications ayant un effet sur la sécurité**

02.2 SGH - Informations supplémentaires sur les dangers · 07.2 Remarques relatives au stockage avec d'autres substances

---

Les indications sont basées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et elles ne justifient pas non plus une relation juridique contractuelle.

---